

EN BREF

CORSE

Hier, le gouvernement a rejeté les plus emblématiques revendications des nationalistes corses, larges vainqueurs dimanche des élections territoriales sur l'île. Exit donc la reconnaissance du corse comme langue officielle de l'île au côté du français, la création d'un statut de résident ou encore l'amnistie des prisonniers. En revanche, des « compétences spécifiques » pourraient être confiées à la Corse. Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, est chargée du dossier.

PS

La direction et les syndicats du Parti socialiste sont parvenus à un accord. Le plan social – qui fait suite à la débâcle électorale du PS – prévoit le maintien de 42 postes sur les 100 actuels et le versement d'une prime extralégale de 20 000 € par salarié. Quant à la vente du siège du parti, rue de Solferino, les candidats au rachat ont jusqu'à la fin de la semaine pour présenter leurs offres.

Les travaux d'Hercule de l'Assemblée

EXCLUSIF Comment rendre le travail des députés plus efficace, rapide et transparent ? Notre journal dévoile les premières pistes de réformes envisagées.

PAR JANNICK ALIMI

C'EST À UN GROS ŒUVRE plutôt ingrat que François de Rugy, le président de l'Assemblée nationale, a demandé aux députés de se consacrer : l'amélioration du travail parlementaire. Sept groupes « transpartisans » déposent aujourd'hui leurs premières propositions. Notre journal y a eu accès et en dévoile les principales.

■ **UN DROIT DE PÉTITION ÉLARGI POUR LES CITOYENS**
Sous réserve d'avoir été signé par un nombre minimum de personnes, un texte pourrait être remis à l'Assemblée ou au Sénat, qui s'engageraient à l'étudier. Un « ordre du jour citoyen » pourrait également être établi à la demande d'un député.

■ **UN « PARLEMENTARIUM » POUR ACCUEILLIR LE PUBLIC**
Pour que l'Assemblée nationale devienne vraiment la maison du peuple, un « parlementarium », sorte de hub de services destiné au grand public, pourrait être ouvert, sur le modèle du Parlement européen. Reste à trouver le lieu ad hoc.

Pour que l'Assemblée soit plus transparente, les députés préconisent également de rendre accessibles au grand public les agendas de l'institution, les travaux du bureau – où se réu-



Sept groupes de travail, mais aussi le bureau de l'Assemblée et la commission des Finances, plangent sur la réforme.

nissent le président, les vice-présidents et surtout les questeurs –, ceux de la conférence des présidents ou encore des commissions mixtes paritaires, lieux hautement stratégiques et jusqu'à présent fermés à toute publicité. L'outil pour assurer cette transparence : l'open data.

■ **DES DÉPUTÉS MIEUX ARMÉS FACE À L'EXÉCUTIF**

Plusieurs pistes sont suggérées. Parmi elles, la suppression de la limitation à huit du nombre de commissions permanentes. « Une nouvelle commission sur les questions scientifiques, sur lesquelles le gouvernement est beaucoup mieux informé que

les députés, pourrait, par exemple, être mise en place », suggère un parlementaire. La Cour des comptes, qui assiste essentiellement le gouvernement, pourrait aussi être mise à la disposition du Parlement afin que les députés et les sénateurs soient plus à même de contrôler les dépenses publiques. Un outil d'évaluation des politiques publiques pourrait par ailleurs être dédié à l'Assemblée. Un organisme comme France Stratégie, adossé actuellement à Matignon, pourrait ainsi être rattaché à l'Assemblée.

■ **UNE PROCÉDURE LÉGISLATIVE « TGV »**

Pour raccourcir le temps de fabrication de la loi, un texte serait examiné une seule fois à l'Assemblée et au Sénat, au lieu

de deux aujourd'hui. En cas de commission mixte paritaire non concluante (en l'absence de compromis entre le Sénat et l'Assemblée), il est proposé de supprimer la nouvelle lecture en donnant directement le dernier mot aux députés.

■ **FAIRE QU'UNE LOI VOTÉE SOIT VRAIMENT APPLIQUÉE**

Trop de textes sont votés mais jamais appliqués. Les députés préconisent d'instaurer un contrôle obligatoire de l'application d'une loi six mois après son entrée en vigueur. Deux députés – de la majorité et de l'opposition – en auraient la responsabilité. Un délai maximum d'un an serait donné au gouvernement pour prendre les mesures d'application. Au-delà, la loi devrait de nouveau être votée.

Un bouillonnement de réformes

COMPLIQUÉ de s'y retrouver dans la profusion de groupes de travail dont le but est de réformer l'institution parlementaire. À l'origine, la volonté de réforme constitutionnelle du président Macron. Au menu, outre une dose de proportionnelle, la diminution d'un tiers du nombre des parlementaires et la limitation à trois du nombre de mandats consécutifs. Au sein même de l'Assemblée, plusieurs lieux de réflexion se concurrencent. Il y a d'abord

les sept groupes de travail mis en place par François de Rugy et dont les premières conclusions sont présentées aujourd'hui. Le bureau de l'Assemblée a son propre agenda, axé plutôt sur les économies à réaliser. La commission des Finances se penche sur le renforcement de l'efficacité du travail des députés lors du vote du budget. La réduction de trois mois à un mois et demi d'examen du texte est à l'étude.

J.A.

65^e JOURNÉE MONDIALE DES LÉPREUX

DU 26 AU 28 JANVIER 2018

LA LÈPRE VOUS DÉVISAGE
Faites-lui face. Faites un don.

DON EN LIGNE SUR
www.ordredemaltefrance.org



ORDRE DE MALTE
FRANCE